

Projet de délibération du 15 janvier 2020 de MM. et Mmes Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l’abri (bis)».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

(renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2020)

Considérant:

- que les sans-abris n’ont toujours pas de perspective durable pour se sentir en sécurité la nuit;
- que les sleep-in mis en place par le Collectif d’associations pour l’action sociale (CAPAS) doivent être pérennisés;
- que des dispositifs-passerelles doivent être mis en place le plus rapidement possible, avec l’appui des associations œuvrant dans le domaine;
- le vote, dans le cadre du budget 2019 de la Ville de Genève, d’un montant de 1,5 million de francs visant à pérenniser l’accueil des sans-abris à l’année;
- le vote d’un crédit complémentaire au budget 2019 de 1,8 million de francs visant à pérenniser l’accueil des sans-abris à l’année,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Un financement complémentaire est accordé au Collectif d’associations pour l’action sociale (CAPAS) pour pérenniser l’accueil de nuit des sans-abris seuls.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 2,6 millions de francs destiné à la prise en charge de l’accueil de nuit des sans-abris seuls.

Art. 3. – Les charges prévues à l’article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

Art. 4. – Les charges prévues à l’article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2020 sur le chapitre 36, politique publique 57.